

Permis B aménagé

Enseignement à la conduite

O les objectifs



- Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Toute personne reconnue en situation de handicap nécessitant une adaptation technique du véhicule
- Etre âgé d'au moins 17 ans

Aptitudes et compétences :

- Etre capable de conduire un véhicule automobile de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
- Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.



des temps d'évaluations avant formation:

Evaluation de vos besoins d'aménagement et d'adaptation

- Etude de vos aptitudes physiques et psychotechniques
- Définition de vos besoins d'adaptations spécifiques

Evaluation avec l'enseignant de la conduite automobile

- Elaborer un plan de formation en adéquation avec les besoins repérés
- Adapter le parcours d'enseignement



- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionn<u>elle</u>
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- ·Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

Le contenu des séquences, le rythme et les outils proposés feront l'objet d'une adaptation en lien avec les aménagements à mettre en œuvre et les besoins

Les bénéficiaires ne peuvent pas valider « partiellement » l'obtention du permis

bénéficier d'un accompagnement personnalisé:



durée

La durée minimale de formation à la conduite est de 30 heures.

L'évaluation de vos besoins déterminera votre durée de formation

tarifs

 Evaluation des besoins pédagogiques : 50€ (à votre charge)

• 1 heure d'apprentissage : 50€

Un devis sera proposé mentionnant le besoin de formation à chaque bénéficiaire à l'issue de l'évaluation préalable (Tarif en vigueur 2023)

modalité proposée :

L'évaluation est un préalable obligatoire. L'évaluation dure 1 h00 permettant de proposer un parcours adapté au besoin

indices de satisfaction

Année 2023 : 100% (12

personnes)

Année 2024 : en cours

délai d'accès :

Environ 1 semaine

pré-requis :

- Etre apte à suivre la formation permis B aménagé (évaluation de vos capacités réalisée par notre équipe pluridisciplinaire)
- Etre reconnu apte à l'apprentissage de la conduite auprès de la commission médicale des permis de conduire
- Avoir obtenu le code de la route

accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Si vous pensez être en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap Mme Geysen 03.75.76.03.16 pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

PMR : si c'est le cas : L'accès au lieu de formation peut se faire en transport en commun et en bus accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Pour prendre rendez-vous: 03 75 76 03 16

formapahm@apahm-asso.fr